

## **Stratégie de l'UICN sur les îles**

CONSIDERANT que les enjeux écologiques planétaires sont exacerbés dans les îles, qui présentent généralement à la fois une importante biodiversité, de fortes pressions liées aux activités humaines et une grande vulnérabilité au changement climatique ;

CONSIDERANT que les îles sont des lieux propices à la mise en oeuvre de stratégies innovantes face à ces enjeux, au profit des écosystèmes et avec la participation active des communautés locales ;

SOULIGNANT l'expertise de l'UICN sur des domaines clés pour les îles, comme l'adaptation au changement climatique, la lutte contre les espèces introduites envahissantes, la protection des espèces endémiques ou encore la gestion du milieu marin ;

CONSIDERANT le renforcement récent des activités de l'UICN en faveur des îles, avec l'ouverture du Bureau Régional pour l'Océanie, le lancement d'une initiative pour les Caraïbes, la mise en place du Programme Outre-Mer Européen, et la poursuite des activités du Centre de Coopération pour la Méditerranée ;

NOTANT en revanche que l'UICN n'a pas encore de stratégie propre à l'Océan Indien occidental, région qui rassemble des îles à forts enjeux écologiques ;

CONSIDERANT l'implication de l'UICN dans le Partenariat Global des Iles (GLISPA), qui vise à promouvoir la mise en oeuvre du programme de travail sur les îles de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) ;

CONSIDERANT que la capacité de l'UICN à intégrer l'action des Etats, des organismes publics, des ONGs et des experts représente un atout pour la mise en oeuvre de stratégies régionales et mondiales communes à toutes les îles, dans la diversité de leur statuts et situations politiques ;

CONSTATANT ainsi le potentiel et les responsabilités de l'UICN sur les enjeux des îles ;

SALUANT et approuvant les démarches engagées par l'UICN pour bâtir une "initiative îles" intégrée visant une implication efficace des membres, des commissions, des programmes globaux et des programmes géographiques concernés ;

### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4<sup>e</sup> Session :**

DEMANDE au Conseil et à la Directrice Générale de l'UICN :

a) de poursuivre la mise en place de « l'initiative îles », en déterminant ses objectifs et attendus, et en assurant sa vocation d'appui aux différentes entités de l'UICN engagées en faveur des îles ainsi que leur coordination ;

b) d'examiner les moyens de compléter le dispositif global de l'UICN sur les îles par la mise en place d'un bureau de projets ou d'une initiative en faveur de l'Océan Indien occidental ;

c) de rechercher des opportunités de contribuer à des projets pilotes concrets et exemplaires, pouvant servir de modèle régional et mondial, en promouvant une gestion participative par les communautés locales ;

d) de poursuivre le renforcement des liens entre l'UICN et le Partenariat Global des Iles (GLISPA), dans un objectif commun de mobilisation mondiale en faveur de toutes les îles sans distinction de statut ou de situation politique ;

e) de favoriser la création d'un Comité des membres insulaires de l'UICN, destiné à renforcer le réseau de membres de l'UICN dans les îles, à être une plate-forme d'échange transversale sur les enjeux insulaires, et à permettre à la nouvelle "initiative îles" de travailler très étroitement avec tous les membres insulaires de l'UICN.